



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 1/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Rédaction	Fonction	Date
Mme GODIN Marine	Secrétaire - Pôle EHPAD CHU Reims	15/10/2025

Réunion du 15 octobre 2025

en qualité de		P : présent E : excusé
Représentant des Résidents		
M. MOUSEL Alain (Président suppléant)	Résidence Wilson	P
M. BIENCOURT Gilbert	Résidence Wilson	P
M. MASSART Pierre (Président)	Résidence Roux	E
Mme PICART Michèle	Résidence Roux	E
M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc	Résidence Marguerite Rousselet	P
Mme MASSUEL Micheline	Résidence Roederer Boisseau	P
Représentants des Familles		
Mme JANUTH Véronique	Résidence Wilson	P
Mme THEVENIN Carole	Résidence Wilson	P
Mme MASSART Martine	Résidence Roux	E
Mme THIEBAULT Christelle	Résidence Roux	P
Mme CLEMENT Karine	Résidence Marguerite Rousselet	E
Mme BAUDART Claudine	Résidence Roederer Boisseau	P
Représentants du Personnel		
Mme CAILLETEAU Cindy	Syndicat CFDT	E
Mme COUSIN Amélie	Syndicat CFDT	E
Mme GOBLET Christelle	Syndicat CFDT (suppléante)	P
Mme MOREAU Mélanie	Syndicat CGT	P
Mme BEAUPERE Muriel	Syndicat CGT	P
M. ANCELIN François	Syndicat CGT (suppléant)	P
Mme BOCQUET Audrey	Syndicat FO	E
M. JANDIN Bastien	Syndicat FO	E
Représentant du Conseil de Surveillance		
M. RIDEZ Jean-Michel	Représentant CS	P



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 2/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Représentants du CHU		
Mme DE LA ROCHE Justine	Directrice déléguée du Pôle EHPAD	P
Dr DEVY-MICHEL Aurore	Médecin - Cheffe du Pôle EHPAD	P
Dr LHERMITTE Christelle	Médecin - Cheffe du Pôle EHPAD intérim	P
M. BACHELLÉ Kelvin	Directeur Délégué - Adjoint du Pôle EHPAD	P
M. BRUGEAT Thierry	Coordonnateur Général des Soins	E
Mme ETIENNOT Carole	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Mme BERGER Justine	Cadre Supérieur de santé du Pôle EHPAD	P
Mme DARTOIS Gaétane	Cadre en appui des cadres supérieur de santé	P
M. ZANARDO Antoine	Responsable du service animation	P

Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal du CVS du 18 juin 2025
- 2/ Point sur les arrivées et les départs
- 3/ Retour sur le 1ère phase de l'évaluation externe (Wilson / Roederer)
- 4/ Information sur la situation épidémique et la vaccination
- 5/ Point d'information Hygiène des mains (équipe opérationnelle d'hygiène)
- 6/ Présentation du projet main propre esprit tranquille – maintenons l'hygiène (Rousselet)
- 7/ Information sur les appels à projet en cours et demandes de subventions
- 8/ Actualité des résidences
- 9/ Questions des résidents et des familles

Sans objection des membres du CVS présent, la séance est enregistrée pour la formalisation du compte-rendu. Toute autre utilisation de l'enregistrement devra faire l'objet d'une demande aux membres du CVS présent.

A 14h00, **Madame DE LA ROCHE et Monsieur MOUSEL**, Président suppléant, ouvrent la séance du conseil de la vie sociale.

I – Approbation du procès-verbal du CVS du 18 juin 2025

Monsieur MOUSEL demande s'il y a des observations ou remarques concernant le compte-rendu du dernier Conseil de la Vie Sociale.

Monsieur FAUQUEMBERGUE souligne qu'à la page 18, il est indiqué qu'un représentant de la cuisine centrale était présent pour les sessions de travail du 4 juin 2025 alors que ce n'était pas le cas.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	3/25

Monsieur BACHELLÉ confirme que Mme BERNARD était présente pour représenter la cuisine centrale du CHU lors des sessions de travail citée ci-dessus.

Avant de démarrer l'ordre du jour, **Madame DE LA ROCHE** souhaitait revenir sur un point soulevé par l'auditeur externe lors de l'évaluation externe sur les résidences Roederer Boisseau et Wilson.

Lors de la réunion de restitution, l'auditeur a soulevé un écart avec les attendus concernant la présentation du Plan Bleu. Il s'agit d'une information obligatoire dans le cadre du CVS dont les membres ont indiqué ne pas avoir connaissance et qui a pourtant été présenté aux CVS du 18 juin dernier.

Madame DE LA ROCHE demande donc aux membres s'ils ont souvenir de cette présentation et ou s'il souhaite que des précisions ou informations complémentaires soient apportées sur ce dispositif aux membres présents.

Madame JANUTH s'interroge sur la confidentialité de l'échange avec l'examineur qui avait indiqué au début de l'entretien que les échanges resteront anonymes. Comment se fait-il que la Direction sache qu'il y a un problème concernant la compréhension du Plan Bleu.

Madame DE LA ROCHE confirme que les échanges avec l'évaluateur sont restés anonymes et confidentiels. La Direction n'a pas eu accès aux questions posées et aux réponses des membres du CVS. Dans le cadre de l'évaluation externe, le but étant d'améliorer les pratiques, l'évaluateur informe la Direction des éventuels écarts constatés par rapport au référentiel tout au long de l'évaluation. L'évaluateur a soulevé un écart s'agissant de la présentation du Plan Bleu aux membres du CVS. La Direction souhaitait donc revenir sur ce point pour apporter les réponses aux questions. La démarche de la Direction du pôle EHPAD/USLD sur ce point est de revenir sur la présentation afin de dissiper les questions et les doutes des membres du CVS sur le plan bleu.

Le plan bleu des EHPAD du CHU de Reims décline en fiches réflexes la conduite à tenir en cas de survenue des risques liées à des aléas tels que :

- Une canicule
- Une épidémie
- Une cyberattaque/coupure informatique
- Une situation de violences ou d'intrusion
- Un incendie
- Une crise médiatique

En cas de déclenchement d'une cellule de crise, la Direction déléguée du Pôle EHPAD sera l'interlocuteur pour informer les représentants élus au Conseil de la Vie Sociale.

Ce support est un outil mis à disposition des agents leur permettant de connaître rapidement la marche à suivre en cas de crise.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 4/25

Lors de la présentation du dernier CVS, un point spécifique a été consacré au plan bleu. Afin d'étayer les propos au travers d'un exemple précis, la fiche action relative au plan canicule a été présentée.

Madame DE LA ROCHE demande aux membres présents si ces éléments permettent de répondre aux questions des membres ou si d'autres points nécessitent d'être détaillés ?
Pas de demande particulière des membres du CVS présents.

Sans autre observation particulière de la part de l'assemblée, le procès-verbal du CVS du 18 juin 2025 est adopté.

II – Point sur les arrivées et les départs

Après 18 années passées au sein du Pôle EHPAD / USLD du CHU de Reims, **Madame le Docteur DEVY MICHEL** quitte ses fonctions sur le CHU de Reims à compter du 17/10/2025. Madame le Docteur DEVY MICHEL souligne le plaisir qu'elle a eu de travailler au sein du pôle et les échanges avec les membres du CVS. Le mandat de Cheffe de pôle a été très riche, et Madame le Docteur DEVY MICHEL a toujours eu à cœur de faire avancer les projets au bénéfice des résidents. La Direction du Pôle EHPAD / USLD et les membres du CVS soulignent le travail du Docteur DEVY MICHEL et lui souhaite le meilleur pour la suite de sa carrière.

Madame le Docteur LHERMITTE assurera l'intérim en tant que Cheffe du Pôle EHPAD / USLD du CHU de Reims en attendant la nomination officielle qui doit-être validée conjointement par le Président de la Commission Médicale d'Etablissement et la Directrice Générale du CHU de Reims.

Madame le Docteur LHERMITTE est intégrée en tant que médecin coordonnateur sur le pôle depuis une dizaine d'année. Elle a travaillé sur Roux puis sur la Résidence Wilson. Elle assure actuellement ses fonctions au sein de la résidence Wilson et l'EHPAD d'Ay dans le cadre du GHT (Groupement Hospitalier de Territoire).

Une nouvelle répartition de la responsabilité des services sera effectuée entre les médecins coordonnateurs des différentes résidences.

Madame ETIENNOT a intégré le pôle EHPAD/ USLD en tant que Cadre Supérieur de Pôle en binôme avec Mme BERGER Justine depuis le 1^{er} octobre 2025.

Madame ETIENNOT a une ancienneté de 35 ans sur le CHU de Reims, avec plus de 20 ans d'ancienneté en tant que cadre de santé sur différents secteurs d'activités. Madame ETIENNOT a eu le plaisir d'accompagner l'arrivée des nouveaux cadres de santé sur le pôle en 2024 en lien avec Mme BERGER. Madame ETIENNOT accompagnera l'encadrement des résidences Roux et Marguerite Rousselet et Mme BERGER continuera d'accompagner l'encadrement des résidences Wilson et Roederer Boisseau.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS CHU DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 5/25

III – Retour sur la 1ère phase de l'évaluation externe (Wilson / Roederer)

Madame DARTOIS présente le point sur la 1ère phase de l'évaluation externe (Wilson / Roederer Boisseau).

L'évaluation externe des résidences a démarré la semaine dernière pour les résidences Wilson et Roederer Boisseau. Pour rappel, le planning est réparti comme suit :

- Roederer Boisseau et Wilson : 7 au 10 octobre 2025
- Marguerite Rousselet et Roux : 17 au 20 novembre 2025

L'évaluation est assurée par la société Ingéris. Un binôme d'évaluateur est missionné et composé, d'un directeur d'établissement honoraire et d'une infirmière aujourd'hui formatrice.

A ce stade, l'évaluation a été réalisée avec :

- Un tour des locaux
- Des rencontres avec des professionnels et des équipes
- Des rencontres avec des résidents et leur proche s'ils le souhaitent
- Des rencontres avec la gouvernance et les fonctions support (*DRH, Direction Qualité, Direction des Soins Infirmiers et médico-techniques etc.*)
- Le Circuit du médicament
- Des échanges avec le CVS

Les points positifs relevés par les évaluateurs sont les suivants : :

- Investissement fort de la gouvernance et des services supports sur le respect de la bientraitance et le questionnement éthique avec une appropriation remarquable du questionnement éthique par les équipes
- Les besoins des résidents et des proches sont exprimés et pris en compte. Les projets personnalisés des résidents sont formalisés et réévalués, la traçabilité dans les dossiers de soins est effective. Les équipes mettent en œuvre des projets de services au bénéfice des résidents
- La prévention en santé est acquise avec des ressources intra-pôle identifiées (diététicien, ergothérapeutes, éducateurs sportifs etc.) et une expertise CHU mobilisée au sein des EHPAD (Pharmacie, EOH, services et directions supports etc.)
- S'agissant des parcours, l'organisation en filières de prise en charge (EHPAD, UVP, secteur ouvert, secteur à orientation géro-psycho-geriatrique etc.) est un atout permettant d'adapter l'accompagnement à l'évolution des besoins des résidents

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 6/25

Les écarts ou points de vigilance relevés par les évaluateurs sont les suivants :

- Sur le circuit du médicament, des faiblesses sont identifiées (informatisation etc.) mais connues de l'établissement qui est invité à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action existant et en cours.
- Concernant le droit à l'image, nécessité de réévaluation annuelle. La mention d'une possibilité de revenir sur son consentement dans le document actuel n'est pas suffisant.
- Wilson : 2 salles de bain communes sont citées comme vétustes et encombrées. Il est cependant souligné une dynamique forte de rénovation/maintenance réalisée et en cours (chambres/couloirs/SDB communes/offices).
- FOCUS sur le conseil de la vie sociale : Echange entre l'évaluateur et les représentants des résidents et des familles. Les membres du CVS n'ont pas souvenir de la présentation du plan bleu en instance. Un bilan des insatisfactions et réclamations est à réaliser.

Concernant le droit à l'image, **Monsieur BIENCOURT** indique qu'à son arrivée, il lui a été indiqué qu'il était obligatoire d'accepter le droit à l'image afin de rentrer dans la résidence.

Madame DE LA ROCHE, précise que la complétude du document est obligatoire à l'entrée. Sur le document, le résident doit cocher s'il accepte ou refuse le droit à l'image. Le résident est libre de refuser le droit à l'image sans que cela impacte son admission. Certains résidents refusent le droit à l'image pour la durée du séjour mais autorise la photo pour le suivi du circuit du médicament et l'identitovigilance via le logiciel de suivi TITAN par exemple. De plus, à tout moment, un résident peut revenir sur sa décision et le notifier au secrétariat de la résidence.

Monsieur ZANARDO souligne que les animatrices, redemandent directement aux résidents leur accord afin de prendre des photos lors des grosses manifestations. Un nouveau formulaire est mis à la disposition des résidents afin d'obtenir à nouveau leur consentement lors des gros événements.

Monsieur BACHELLÉ précise que les résidents, tuteurs ou référents familles seront sollicités afin de mettre à jour annuellement les fiches de droits à l'image. Les secrétariats des résidences sont en charge de ce point.

Concernant le point sur les 2 salles de bain communes sont citées comme vétustes et encombrées, **Madame THIEBAULT** demande pourquoi la Direction n'a pas fait le constat avant la venue des évaluateurs ?

Madame DE LA ROCHE explique que dans le cas de la résidence Wilson, un plan de rénovation est mis en œuvre sur la résidence depuis 4 ans avec la réfection des halls, les couloirs, les offices et la quasi-totalité des salles de bains ont été refaites. Par contre, pour

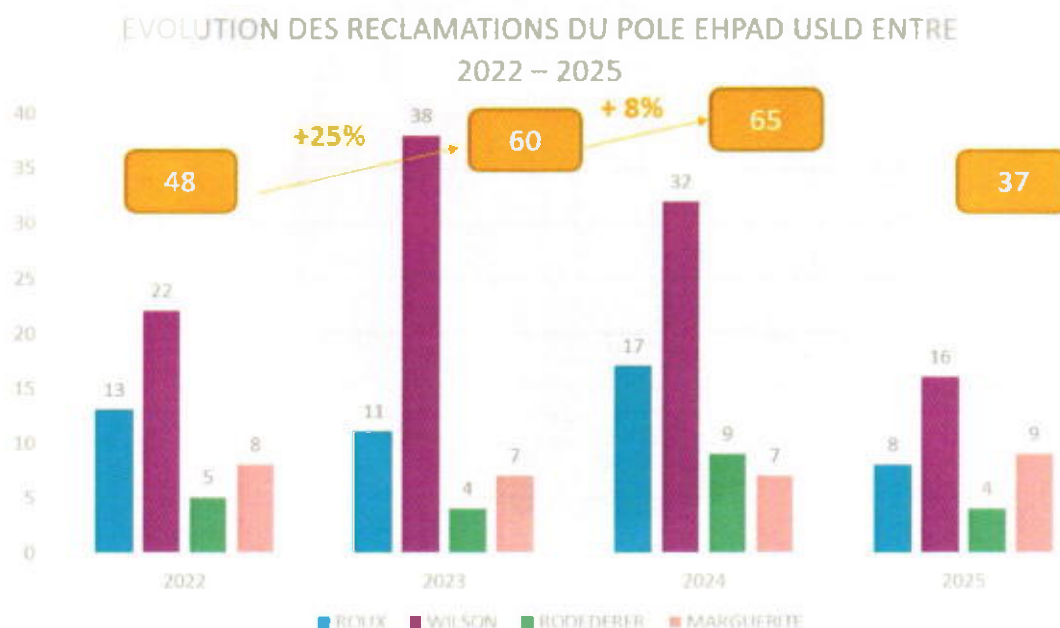
 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS CHU DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 7/25

des questions budgétaires, les travaux sont échelonnés. Les deux salles de bains mentionnées par l'évaluateur n'avaient pas encore fait l'objet d'une rénovation. C'est un point qui sera pris en compte dans le cadre des programmes de travaux.

BILAN DES PLAINTES ET RECLAMATIONS

Dans le cadre des points de vigilance soulevés par l'évaluateur, **Madame DE LA ROCHE** propose de présenter l'évolution synthétique des plaintes et réclamations au sein du pôle EHPAD / USLD. Une présentation plus précise sera effectuée au CVS début 2026 pour l'année 2025.

L'évolution des plaintes et réclamations au sein du Pôle EHPAD / USLD est présentée aux membres du CVS. Les plaintes concernées sont celles reçues directement par la Direction du Pôle EHPAD / USLD et gérées en intra-pôle. Certaines réclamations sont gérées en lien avec la Direction Générale et la Commission des Usagers du CHU avec son instance spécifique.

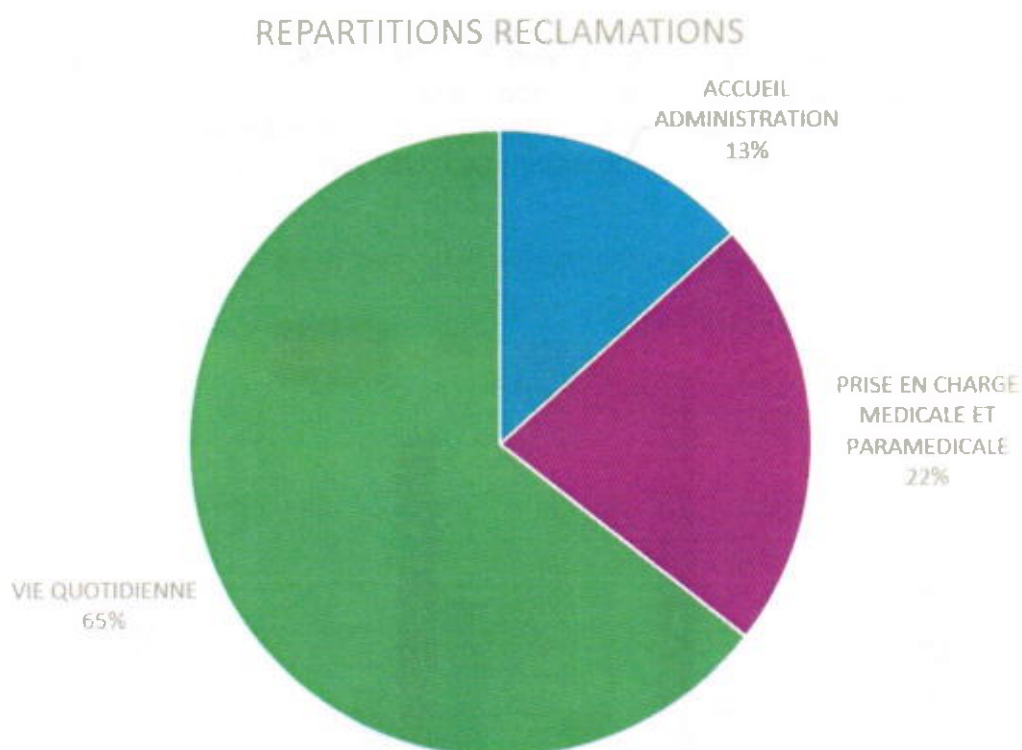


On constate une évolution des réclamations entre 2022 et 2025. On passe de 48 réclamations en 2022 à 65 en 2024. Depuis plusieurs années, l'évolution est marquée pour la Résidence Wilson qui se traduit pour l'instant sur une baisse en 2025. Cette augmentation est positive et témoigne aussi du fait que le circuit des réclamations est de mieux en mieux connus des résidents et des familles.

 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.	Page : 8/25

En 2025, on observe une tendance à la baisse sur Wilson qui peut s'expliquer par des éléments de contexte en lien avec le renforcement de l'encadrement soignant sur le site. En effets les années 2023 et 2024 ont été marquées par un turn-over de l'encadrement et des postes vacants. La proximité des équipes d'encadrement sur chaque site, permet de répondre directement et plus rapidement aux sollicitations et aux besoins exprimés par les résidents et les familles.

Madame DE LA ROCHE présente le graphique sur la répartition des réclamations 2025 par motifs.



On constate que la plus grande partie des réclamations concerne la vie quotidienne, qui regroupe les réclamations en lien avec la blanchisserie, l'alimentation, plus généralement avec l'hôtellerie.

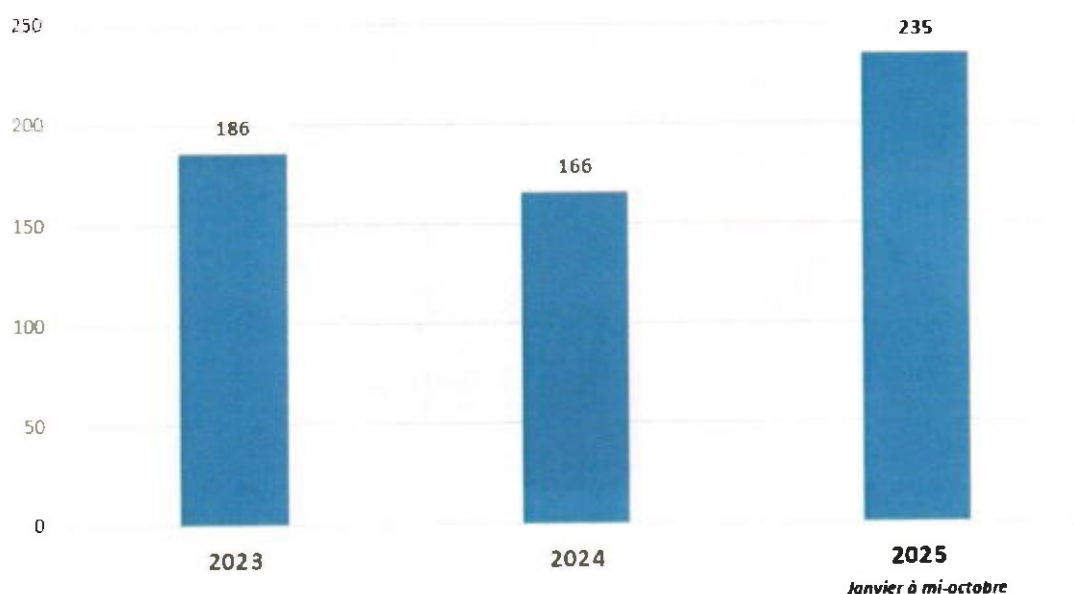
 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS		
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page :	9/25

BILAN DES FICHES D'EVENEMENTS INDESIRABLES (FEI)

Les fiches d'événements indésirables appelée FEI, permettent à tous les professionnels du CHU de Reims d'alerter la direction du CHU sur les événements indésirables survenus dans l'exercice de leurs fonctions. Ses FEI sont déclarées directement sur le logiciel INTRAQUAL et réceptionnées par la Direction Qualité. La Direction qualité oriente les FEI aux pilotes de projets sur chaque site concerné et pourront apporter une réponse afin de mettre en place des plans d'actions.

Une fois la déclaration validée, toutes les fiches sont prises en charge par la direction qualité du CHU. La réponse est organisée en lien avec l'encadrement soignant et médical concerné et ou la direction déléguée du pôle. Un retour est systématiquement réalisé au déclarant.

Nombre de déclarations d'évènements indésirables par année



Sur la période 2023 à 2025, on constate une augmentation du nombre de déclaration des FEI par les professionnels. L'augmentation en volume des FEI est là aussi un signal positif qui permet d'analyser les problèmes soulevés et de mettre en place des actions d'amélioration. Afin d'inciter les professionnels à déclarer les FEI, celles-ci sont anonymes et le CHU a mis en place une charte de non-punition à destination des professionnels.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 10/25

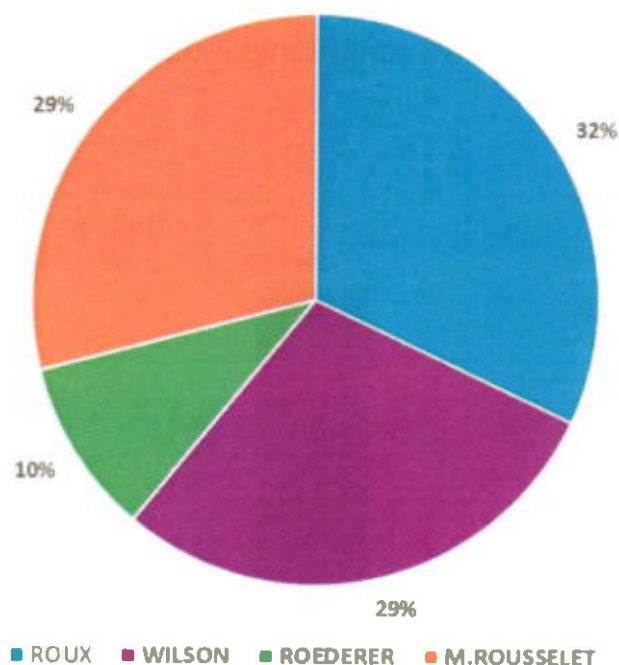
CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Madame MOREAU souligne l'augmentation importante des déclarations et demande si l'on peut identifier les points sur lesquels les FEI ont augmenté ? Elle souhaite souligner que la CGT incite les professionnels à déclarer les FEI.

Madame BERGER précise que les professionnels ont aussi été sensibilisés par l'encadrement sur cet outil de déclaration des FEI tout au long de l'année écoulée ce qui explique cette augmentation significative.

Les FEI permettent de justifier les plans d'actions mis en place auprès des autres services, comme par exemple le service de restauration. Avec des exemples concrets, on peut travailler ensemble pour améliorer l'accompagnement.

Répartition des déclarations par EHPAD en 2025



32% des FEI ont été réalisées sur la résidence Roux, 29% pour Wilson, 29% pour Marguerite Rousselet et 10% pour Roederer Boisseau. Les écarts entre les taux s'expliquent par le nombre de lits différents sur chaque résidence.

Les fiches déclarées par les agents du pôle sont classifiées en fonction de différents processus qui ne sont pas forcément gérés par la direction du pôle EHPAD.

Pour les FEI gérés par le pôle EHPAD, on peut donner en exemple les FEI en lien avec les familles, le comportement des résidents, la prise en charge soignante ...

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 11/25

D'autres FEI sont adressées pour information à la direction du pôle mais sont traitées par le service concerné, comme par exemple la restauration, la blanchisserie ce que l'on appelle le service hôtelier. Dans l'hypothèse où plusieurs FEI concernant un service en particulier sont transmises pour information à la Direction, celle-ci peut en parallèle prendre attache de ce service afin de mettre en place un plan d'action plus global.

IV – INFORMATION SUR LA SITUATION EPIDEMIQUE ET LA VACCINATION

Docteur DEVY MICHEL présente la situation épidémique et la vaccination.

Sur le territoire, il y a une recrudescence des cas de COVID. Sur le pôle EHPAD / USLD, aucune épidémie en cours à ce stade.

Le suivi du statut vaccinal des résidents de nos EHPAD est assuré. La vaccination est suivie au fil de l'eau en fonction des dates des précédentes injections ou des épisodes de contamination.

La campagne annuelle de vaccination contre la grippe a démarré le 14/10. A l'issue du CVS une communication aux familles sera réalisée dans les meilleurs délais. Deux vaccins de la grippe seront déployés sur le pôle, le premier pour les résidents de plus de 65 ans et fragiles, et le deuxième pour les autres résidents.

La décision de vacciner pour la grippe et covid en même temps est prise par le médecin coordonnateur suivant le dossier médical du résident concerné.

Le consentement de chaque résident sera demandé pour chaque vaccination. Les tuteurs, les référents familiaux ou personnes de confiance devront notifier au secrétariat s'ils s'opposent à la vaccination des résidents. Un courrier sera transmis via les secrétariats.

A compter du 15 octobre 2025, le masque chirurgical est obligatoire pour tous les professionnels en contact avec les résidents. Pour les résidents et les visiteurs, le masque chirurgical est fortement conseillé. En cas de symptômes évocateurs d'une infection de type COVID ou grippe, il est demandé aux visiteurs de repousser leur visite.

Les animations sont de principes maintenus. En cas de cluster sur un service identifié, les activités seront suspendues dans le service concerné uniquement.

Les secrétariats mettront à disposition des familles des boîtes de masques dans le sas de chaque résidence ainsi que du gel hydroalcoolique. Un affichage spécifique (identique aux années précédentes) sera déployé dans les résidences.

V – INFORMATION HYGIENE DES MAINS : RETOUR SUR LES ACTIONS DE L'EQUIPE OPERATIONNELLE D'HYGIENE (EOH)

Madame MATHIEU présente le point hygiène des mains : retour sur les actions de l'équipe opérationnelle d'hygiène.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

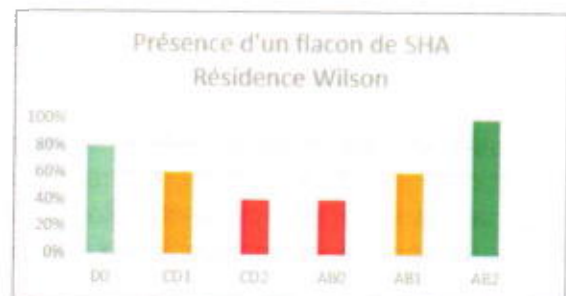
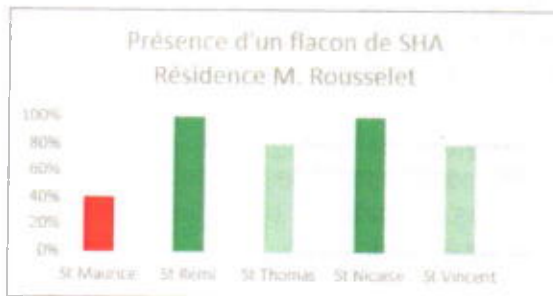
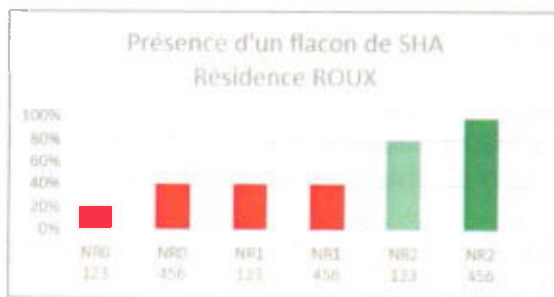
Page : 12/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

L'EOH a organisé un audit hygiène entre mars et avril 2025 concernant la disponibilité des distributeurs de solution hydroalcooliques (SHA) dans différents locaux :

- Salles de soins
- Bureaux de soins
- Lingeries
- Locaux déchets
- Couloirs de la résidence

Résultats



Des distributeurs de SHA de type AIRLESS ont été installés dans 3 résidences sur les 4. Cette installation permet de passer de 500 distributeurs de SHA à 1000 distributeurs déployés. Certains flacons seront disposés à hauteur des personnes à mobilité réduite. Ces distributeurs seront réapprovisionnés avec un circuit particulier par les ASH du bionettoyage.



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 13/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Le planning d'installation est organisé comme suit :

	Roederer	Wilson	M. Rousselet	Roux
Date d'installation	Sem 36 Septembre 2025	Sem 37 et 38 Septembre 2025	Sem 39 Septembre 2025	A venir Octobre
Nombre de distributeurs	20 en plus des existants	190	150	x

Madame THIEBAULT précise que dans le sas de la résidence Roux, un grand distributeur est disponible, mais il est constamment vide.

Madame MATHIEU confirme que le distributeur dans le sas de la résidence fait partie de la procédure de recharge par les ASH bionettoyage.

Concernant la journée mondiale de l'hygiène des mains qui a eu lieu le 5 mai 2025, l'EOH s'est rendue dans chaque résidence afin de proposer un stand de sensibilisation avec pour objectif de :

- Tester la technique d'hygiène des mains des professionnels, des résidents et des visiteurs
- Tester les connaissances pour les soignants

Les dates retenues pour les sensibilisations sont les suivantes :

- 28/04/2025 14h-15h30 – Résidence Roederer
- 29/04/2025 14h-15h30 – Résidence Wilson
- 30/04/2025 14h-15h30 – Résidence M. Rousselet
- 06/05/2025 14h-15h30 – Résidence Roux

Cette sensibilisation a touché près de 210 personnes.

Un partenariat avec les équipes d'animation et bénévoles est en cours pour organiser d'autres événements autour de cette thématique l'année prochaine.

VI – PRESENTATION DU PROJET MAIN PROPRE ESPRIT TRANQUILLE – MAINTENONS L'HYGIENE SUR LA RESIDENCE MARGUERITE ROUSSELET

Madame COLOT, FF Cadre et Madame BONDON animatrice sur la résidence Marguerite Rousselet présentent le point sur le projet main propre esprit tranquille.

Madame COLOT était infirmière hygiéniste avant d'entrer en tant que FF cadre en EHPAD, et souhaite souligner que l'hygiène des mains est un levier essentiel de prévention de tout ce qui est risque infectieux, donc crise d'épidémie, infection nosocomiale...



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 14/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Ce projet a vraiment pour volonté de réunir les résidents, les familles, les agents et les bénévoles autour du thème de l'hygiène des mains en diffusant un message ludique et très visuel.

Les objectifs principaux du projet sont de :

- Réduire les risques infectieux
- Réduire le risque d'épidémie
- Intégrer l'hygiène des mains dans une démarche de bientraitance

Courant septembre/octobre 2025, les premières actions ont été mises en place :

- Sensibilisation des agents pendant les transmissions
- Sensibilisation des bénévoles
- Création et mise à disposition de sets de tables dans les salles à manger des résidents
- Campagne d'affichage dans toute la résidence
- Mise à disposition de chasubles à l'effigie de l'hygiène des mains
- Diffusion d'un clip officiel sur les écrans dynamiques
- Captation et diffusion d'un clip avec les résidents pour promouvoir la friction des mains

Les prochaines actions mises en place :

- Un concours d'affiche sera organisé (entre janvier et mars 2026)
- Vidéo de sensibilisation

Les résultats attendus dans le cadre de ce projet main propre esprit tranquille :

- Renforcement de la prévention des infections
- Sensibilisation durable de tous les acteurs
- Intégrer l'hygiène des mains dans une démarche de bientraitance quotidienne

VII – INFORMATION SUR LES APPELS A PROJET EN COURS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame DE LA ROCHE présente le point sur les appels à projet en cours et demandes de subventions.

- Appel à projet de l'ARS visant à la mise en œuvre du fonds de lutte contre la sinistralité des ESMS

L'Agence Régionale de Santé a mis en place un appel à projet visant à la mise en œuvre du fonds de lutte contre la sinistralité des établissements ou services médicaux sociaux pour la période de 2025 à 2027.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 15/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

L'objectif est d'accélérer l'équipement des établissements pour personnes âgées et personnes handicapées en matériel de prévention selon une liste exclusive définie par le CNSA. L'enveloppe régionale Grand Est disponible est de 1 239 779€ pour les personnes âgées.

Le pôle EHPAD a constaté dans cette liste, la possibilité d'acquérir des chariots de repas motorisés qui entre dans le cadre de l'amélioration des repas notamment en lien avec la chauffe et la réchauffe.

Ce projet représente une enveloppe de 418 448,18€ HT pour 28 chariots répartis sur les 4 sites.

Madame DE LA ROCHE indique que la demande a été transmise à l'ARS en septembre. L'établissement reste dans l'attente d'une réponse. Les membres du CVS seront informés de l'avancée du projet suite à la réponse de l'ARS.

- Appel à candidature de l'ARS portant sur l'activité physique en EHPAD et la dénutrition

L'Agence Régional de Santé a mis en place un appel à projet portant sur l'activité physique en EHPAD et la dénutrition.

Le cahier des charges de l'ARS demandait d'allier un projet d'activité physique et un projet de lutte contre la dénutrition. Dans ce cadre-là, le pôle a formalisé une demande en lien avec les ergothérapeutes et les APA pour :

- Renforcer l'activité physique adaptée auprès des résidents par l'acquisition de dispositifs silverfit Mile sur chaque site : Acquisition d'outils ludiques et accessibles permettant aux personnes de pédaler avec les jambes ou les bras en station assise (chaise, fauteuil roulant) tout en parcourant des paysages qui sont diffusés sur un écran dynamique. Cette action pourra s'articuler avec le développement d'atelier culinaires.
- Lutter contre la dénutrition en poursuivant les actions en faveur de l'amélioration de la satisfaction des résidents autour des repas et en développant « l'alimentation plaisir » : Améliorer l'ergonomie du plateau par l'acquisition de matériel adaptés au besoin des personnes âgées serait de nature à préserver l'autonomie des personnes accueillies lors de la prise de repas / Développer le manger-main grâce à l'acquisition d'une cubeuse professionnelle au sein de la cuisine centrale du CHU (unité de production des repas).

Le montant total du projet s'élève à 175K€. Madame DE LA ROCHE indique que la direction du Pôle EHPAD a transmis le dossier à l'ARS et reste dans l'attente d'une réponse. Les membres du CVS seront informés de l'avancée du projet suite à la réponse de l'ARS.



**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Monsieur BIENCOURT souligne le projet et propose de réfléchir à la mise en place de plateaux informatifs sur lesquels seront diffusées les informations du type : activités de la journée, infos particulière...

X – Actualités des résidences

Monsieur ZANARDO présente le point sur l'actualité des résidences.

• Appel à projet « Culture, santé, autonomie » 2025/2026

Dans le cadre du projet de culture santé autonomie 2025/2026, le pôle a reçu 2 subventions à hauteur de 9 000€ pour le théâtre de papier et les lectures vagabondes. Ces deux projets étaient déjà déployés au sein du pôle et nous pourront renouveler l'expérience grâce à cette nouvelle subvention.

Théâtre de papier : Projet d'intervention dans des EHPAD, accompagnant des résidents pour réaliser différentes étapes de la création d'un spectacle de théâtre de papier, depuis l'écriture jusqu'à la représentation.

Lecture Vagabonde : Un comédien, passe dans toutes les chambres des résidents ciblés en amont par l'équipe soignantes et l'animatrice, en fonction de leur critère d'isolement social et relationnel. Un choix de lectures est proposé au résident : poésie, nouvelle, extrait de pièce de théâtre, fable...

Appel à projet de la Fondation des Hôpitaux de France

Le pôle a déposé une candidature pour l'appel à projet des Hôpitaux de France en septembre 2025, pour définir et créer d'un tiers lieu sur la résidence Marguerite Rousselet. Il encouragera la création de tiers-lieux adaptés, culturels, nourriciers ou intergénérationnels. Conçus pour favoriser les échanges, l'autonomie et la dignité des personnes âgées.

Retour en images sur la 2^{ème} édition de la Guinguette des EHPAD

Pour la deuxième année consécutive, la guinguette des EHPAD s'est tenu à la résidence Wilson. L'occasion de fêter les 60 ans de la construction de la résidence.

Cela représente :

- 20 ateliers proposés aux résidents des 4 EHPAD
- Près de 400 personnes, résidents, professionnels et familles présentes

Un article est paru dans le journal de l'UNION et dans le quotidien régional.

La VMEH a offert des bobs de couleurs différentes afin d'identifier les différentes résidences (1 couleur par résidence).

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 17/25

Le spectacle de clôture a été un vrai succès avec la présence des majorettes de Guignicourt, qui sont Championnes de France et en liste pour participer au championnat d'Europe l'année prochaine.

Monsieur ZANARDO présente les événements du trimestre dernier (Juin/Juillet/Août) et les projets à venir.

Résidence Roederer Boisseau :

- Activités florales
- Apéros partagés du vendredi
- Parties de Molkky
- Loto
- Gouter : gaufres
- Séances train thérapeutique sur Roux
- Après-midi pieds dans l'eau
- Pièce de théâtre « Compagnie Infernale »
- Sortie au lac des vieilles forges
- Spectacle du 14 juillet
- Sorties Inter-EHPAD et intergénérationnelles
- Dégustation de glaces
- Repas partagés
- Spectacle de la Fête des pères
- Fête de la musique
- Lectures vagabondes
- Vinyles
- Soins esthétiques / bien-être
- Médiation animale
- Piscine
- Patinoire
- Musées
- Parcs

Résidence Marquerite Rousselet :

- Fête des voisins
- Fête de la musique
- Jardinage
- Barbecue des services
- Spectacle de la fête des pères
- Sortie pêche
- Barbecue



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 18/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

- Distribution de glaces en chambre
- Sortie au parc
- Vélos
- Visite du train Grand Via à Roux pour le PASA de RMR
- VMEH
- Soins esthétiques – bien être
- Médiation animale
- Service civique
- Guitariste
- Mme BLARY artiste
- Bowling

Résidence Wilson :

- Combo match de foot et basketball
- Participation à la corrida de Cormontreuil
- Sorties extérieures (centre-ville, parc léo lagrange, ferme, vignoble, marché...)
- Sortie à la ferme et confection de pain
- Visite du musée aux oiseaux exotiques
- Pentecôte
- Spectacle d'été
- 5 juillet
- Chorale
- Accordéoniste
- Médiation animale
- Guitariste
- Visite des étudiants en médecine

Résidence Roux :

- Chorale d'une école primaire
- Gym douce
- Barbecues d'été
- Spectacles de la fête des pères
- Loto d'été
- 14 juillet
- Sortie à la cueillette de Muizon
- Activités avec le PASA
- Atelier cuisine
- Tournoi de pétanque
- Sortie au parc

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 19/25

- Pièce de théâtre

Pour finir, de nouveaux projets sont en cours de préparation :

- Marchés de Noël sur les 4 résidences
- Lunettes de réalité virtuelle – Roederer Boisseau
- Participation à un concours national en ligne de bowling – Marguerite Rousselet

Madame DE LA ROCHE souligne une programmation assez riche sur l'ensemble des sites avec des spécificités d'un site à l'autre. Cela permet aussi de visualiser la diversité des activités proposées, mais l'équipe d'animation se tient à la disposition des familles. Il est important de souligner l'investissement des équipes dans l'animation et la vie des résidents.

XI – Questions diverses

Questions de M. CAPPE David – Représentant des familles suppléant de la résidence Roux

Question n°1 :

Je souhaiterais poser une question lors du prochain Conseil de la Vie Sociale, concernant l'organisation des changements de protections pour les personnes incontinentes. Après plusieurs observations et vérifications, il apparaît que les protections des résidents ne seraient changées que trois fois par jour. Cette fréquence, bien qu'elle puisse répondre à des contraintes organisationnelles, soulève néanmoins de réelles préoccupations en matière d'hygiène et de santé, ainsi que de confort et de dignité pour les personnes concernées. En effet, rester plusieurs heures dans une protection souillée augmente le risque de mycoses, d'infections urinaires, d'irritations cutanées et de plaies, en particulier pour les personnes alitées ou en perte d'autonomie. Par exemple, une personne changée vers 10h le matin alors qu'elle est encore alitée, puis levée ensuite, peut souiller de nouveau sa protection, mais ne serait changée qu'aux alentours de 15h. Cela signifie qu'elle reste plusieurs heures dans un état d'inconfort et de mal-être, ce qui peut avoir des conséquences physiques et psychologiques. Ce point a été remonté à la cadre de service, qui m'a indiqué que cette organisation était considérée comme « normale ». Il me semble toutefois important, dans un souci de prévention médicale et de respect du bien-être des résidents, que cette question puisse être abordée collectivement lors du Conseil de la Vie Sociale.

Réponse de la Direction :

Concernant les résidents incontinents, les recommandations de bonnes pratiques pour le changement de protections sont de 5 par jour.

En cas de besoin les protections sont changées dès que nécessaire.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 20/25

Questions de M. FAUQUEMBERGUE Jean-Marc – Représentant des résidents de Marguerite Rousselet

Question n°2 :

Quand aura-t-on une amélioration des repas ?

Réponse de la Direction :

Un plan d'action d'amélioration est en cours et fait l'objet de points réguliers en CVS notamment sur leur avancement. Une des actions prioritaires est le changement des chariots repas qui nécessitent un investissement conséquent que les établissements sont obligés d'échelonner sur plusieurs années. Une demande de financement a été réalisée auprès de l'ARS Grand Est dans le cadre du plan de « lutte contre la sinistralité en EHPAD » dont la direction est en attente de retour. Le pôle EHPAD-USLD est aussi engagé dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, des actions concrètes sont menées autour du pain notamment.

Question n°3 :

La salle à manger "O Maroussel" est ouverte de façon trop aléatoire, serait-il possible d'avoir des ouvertures plus stables.

Réponse de la Direction :

Le service cuisine est confronté à un absentéisme ce qui ne permet pas à ce jour une ouverture plus régulière et stabilisée du restaurant. Cette organisation est provisoire compte-tenu du contexte et pour assurer la continuité de service dans les unités.

Question n°4 :

Pourrait-on avoir une vérification et un réglage des portes et des joints de portes dans les chambres ?

Réponse de la Direction :

Pour les portes et joints qui posent problème, les résidents et/ou les familles sont invitées à se rapprocher de l'intendante de la Résidence.

Question n°5 :

La cuisine de Saint Thomas est en travaux depuis Mai, à quand la fin des travaux ?

Réponse de la Direction :

Les travaux ont été finalisés cette semaine.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 21/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Question n°6 :

Pourquoi autant d'arrêt de travail cet été ?

Réponse de la Direction :

L'absentéisme du pôle est suivi de façon mensuelle et par maison pour chaque résidence. Il n'y a pas de hausse de l'absentéisme constaté cet été par rapport aux années précédentes.

Question n°7 :

Il n'y a toujours pas d'apéritif le dimanche, pourquoi ?

Réponse de la Direction :

Il n'y a pas d'apéritif. Du vin est servi à table.

Question n°8 :

La bière sans alcool n'est pas bonne, peut-on changer la marque ?

Réponse de la Direction :

Les denrées relèvent du marché public qui ne peuvent être modifiés dans l'immédiat. Si les résidents le souhaitent, ils peuvent se procurer les produits qu'ils souhaitent à l'extérieur de l'établissement.

Question n°9 :

Le nettoyage des balcons individuels, s'effectue à quelle fréquence ?

Réponse de la Direction :

Des interventions sur la résidence Marguerite Rousselet pour le nettoyage des balcons sont en cours. La Direction a fait la demande d'intervention pour les balcons individuels. La société interviendra dans les meilleurs délais après avoir solutionné un problème technique.

Questions de Madame GOBLET Christelle – Représentante du personnel syndicat CFDT

Question n°10 :

Unité de Vie Protégée : Est-il possible de mettre en place un cahier des charges pour la chambre temporaire ?

Réponse de la Direction :

Les résidents accueillis en HT signent un contrat de séjour dédié auquel est annexé le règlement de fonctionnement.



CHU DE REIMS

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE
DE REIMS**

Compte-rendu de réunion

Page : 22/25

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE
DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.**

Question n°11 :

Est-il possible de mettre en place un cahier des charges pour l'accueil des patients perturbateurs ?

Réponse de la Direction :

Tous les résidents accueillis au sein du pôle (ou leurs mandataires s'ils sont sous mesure de protection) signent un contrat de séjour auquel est annexé le règlement de fonctionnement. Il est à préciser que la pathologie de certains résidents peut être à l'origine de troubles du comportement perturbateur qu'il appartient à l'établissement d'accompagner.

Question n°12 :

Est-il possible de mettre en place une boîte à idées pour les résidents ?

Réponse de la Direction :

Les idées et suggestions peuvent être déposées dans les boîtes aux lettres dédiées aux représentants élus du CVS sur chaque site qui pourront les relayer.

Questions de Madame THIEBAULT Christelle – Représentante des familles de la résidence Roux

Question n°13 :

Avant les nouvelles élections pour être représentant des familles, vous aviez demandé aux représentants des familles de créer suite à nos demandes une adresse mail pour la communiquer aux familles des résidents afin qu'ils nous adressent leurs remarques pour les réunions CVS.

Pourrions-nous le faire pour la résidence Roux ?

Réponse de la Direction :

Le secrétariat de chaque résidence transmet les coordonnées des représentants aux familles qui souhaitent les contacter. Les familles sont informées via le livret d'accueil. Si vous souhaitez mettre à disposition une adresse générique, vous pouvez la transmettre au secrétariat de la résidence et procéder à son affichage sur site.

Question n°14 :

Au 1er étage de la résidence, des résidents se plaignent de ne pas avoir de change de leur couche souillée quand ils demandent aux aides-soignantes.

Des résidents demandent de l'aide pour aller aux toilettes, l'aide-soignante répond "faites dans votre couche". La maintenance de l'autonomie doit être favorisée ce qui n'est pas le cas !



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 23/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Réponse de la Direction :

Concernant les résidents incontinents, les recommandations de bonnes pratiques pour le changement de protections sont de 5 par jour.

En cas de besoin les protections sont changées dès que nécessaire.

Questions de Madame BAUDART Claudine – Représentante des familles de la résidence Roederer Boisseau

Question n°15 :

Problème en salle à manger.

Il n'y a ni volet, ni store occultant. Lors des grosses chaleurs, c'est difficile pour les résidents, et pour le personnel.

Quelles sont les solutions envisagées ?

Réponse de la Direction :

Le budget actuel ne permet pas l'acquisition de stores occultants. En cas de forte chaleur et pour éviter l'ensoleillement des couvertures de survie sont positionnés sur les baies vitrées. Il est à préciser que la salle à manger et les couloirs de la résidence sont climatisés ainsi que la salle d'animation. Le rafraîchissement de la salle à manger est plus complexe du fait de son exposition en cas de forte chaleur car la clim ne suffit pas à rafraîchir l'atmosphère.

Question n°16 :

Retour du 2ème étage.

Peut-on éviter de servir les glaces en début de repas.

Réponse de la Direction :

Un point sera réalisé par l'encadrement avec les équipes afin de faire cesser cette pratique.

Questions de Madame JANUTH Véronique – Représentante des familles de la résidence Wilson - M. BIENCOURT Gilbert et M. MOUSEL Alain – représentants des résidents

Question n°17 : Certains résidents souhaiteraient bénéficier de bains : existe-t-il des baignoires au sein des salles de bains ? Ces bains auraient une version thérapeutique et les ergothérapeutes pourraient peut-être y être associés ?

Réponse de la Direction :

Il n'y a pas de projet d'installation de bains sur la résidence Wilson à ce stade. Les résidents et ou les familles qui le souhaitent peuvent se rapprocher de l'encadrement dans un contexte où la résidence Roederer bénéficie d'un bain.



CHU DE REIMS

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS

Compte-rendu de réunion

Page : 24/25

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.

Question n°18 :

Le lieu de culte : il est commun à 3 religions et sur les murs sont apposés uniquement des objets et images en lien avec la religion catholique. Une solution pourrait-elle être adoptée pour que lors des recueils des résidents des autres religions (protestante et musulmane) ces "ornements" ne soient pas visibles ... Un rideau ?

Réponse de la Direction :

La Direction du Pôle prendra attache de M. RIQUET, responsable du service aumônerie afin de mettre en place les solutions concernant les ornements religieux.

Question n°19 :

Où en est le financement de l'espace de sport ?

Réponse de la Direction :

Madame BERGER fera un point d'avancé du projet avec l'APA et les intendantes pour le suivi des commandes. Le projet sera présenté au prochain CVS.

Question n°20 :

Pourquoi les projets de service ne sont pas uniformes à tous les services (repas à thème, anniversaires...) ?

Réponse de la Direction :

Les projets de services sont propres aux services et construits par les équipes sur le terrain. L'encadrement va se rapprocher des services pour faire le point et relancer la dynamique afin de mettre en place les projets de service avec le soutien de l'animation si besoin.

Question n°21 :

Le nettoyage du hall qui laisse fortement à désirer : il semblerait que celui-ci ne soit nettoyé que le mercredi ??? (Dixit l'agent chargé du nettoyage)

Réponse de la Direction :

Le nettoyage du hall est réalisé par la société ELIOR. Un cahier des charges définit le détail des prestations et leurs fréquences. Pour le hall ce cahier des charges prévoit un passage par jour ouvrés. Des contrôles contradictoires sont réalisés en lien avec la société afin de d'assurer le suivi de la qualité de la prestation.

 CHU DE REIMS	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE REIMS	
<u>Compte-rendu de réunion</u> CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES ETABLISSEMENTS POUR PERSONNES AGEES DU C.H.U.		Page : 25/25

Question n°22 :

A quelle fréquence sont nettoyés les doubles rideaux des chambres ? Les familles peuvent-elles prendre l'initiative de le faire ?

Réponse de la Direction :

Les résidents et/ou leurs familles peuvent faire la demande de nettoyage des rideaux auprès du service ou de l'intendante.

Question n°23 :

Comment expliquer que lors de la certification les équipes étaient postées à 14 agents et seulement 6 le reste du temps.

Réponse de la Direction :

Les plannings sont préparés pour respecter une continuité de service. Lors de la certification certains agents ont été audités pendant près de 4h. C'est un fait que la Direction peut anticiper. Les effectifs sont augmentés pour l'évaluation externe, afin de permettre de libérer des agents tout en assurant une continuité des soins et une présence soignante sans dégrader les organisations.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil de Vie Sociale est clos à 17h00.

Le Président suppléant,



Alain MOUSEL